

OBJET

**FINANCEMENT DE
L'OFFICE DE TOURISME DE
SAINT-LARY SOULAN -
BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE
COMMERCIALISATION :
APPROBATION DES
BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 8

Votes pour : 8
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Conformément à l'article R 133-15 du code du tourisme, il nous revient de nous prononcer sur le budget 2025 de notre office de tourisme voté par le comité de direction de cet établissement public industriel et commercial le 08 avril 2025.

Pour rappel, le budget principal couvre les missions d'accueil, de promotion, de communication, d'accompagnement des acteurs, d'animation, d'exploitation du cinéma, de la piscine, de la patinoire, du gymnase et de la maison du patrimoine, et celles liées à la programmation événementielle.

Le budget annexe « commercialisation » porte sur les réalisations des activités suivantes : ventes de séjours (commissions, frais de dossiers, assurances), ventes de produits à la boutique du bureau d'information du village, classement des meublés de tourisme, produits des partenariats, billetterie des événements. Ces activités sont fiscalisées (TVA, IS) et ne bénéficient pas de subventions.

Les dépenses engagées sont couvertes uniquement par les recettes des activités.

Je vous donne lecture de la note produite par notre office de tourisme qui explicite les prévisions budgétaires 2025 :

A. Budget principal :

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité du précédent, avec des charges à caractère général et des charges de personnel permettant l'exécution des différentes missions de l'office de tourisme.

Les dépenses de fonctionnement subissent une augmentation (+8%) sur le prévisionnel 2024, du fait, principalement, des éléments suivants :

- Une augmentation des charges à caractère général (+10%) due à de nouvelles attributions de ressources en lien avec l'exploitation de l'espace Lumière (énergie, maintenance, entretien, communication...) estimées à 20 K€ et à la poursuite de l'effort sur la programmation événementielle produite par l'office de tourisme (164 K€) ou par des organisations partenaires (61 K€)

- Une augmentation des charges de personnel (+8%) due à une augmentation de 2% du point d'indice à partir du 1er mars (14K€), à la réaffectation de ressources à l'Espace Lumière (19K€) et au départ à la retraite d'une collaboratrice (29K€)

Les recettes bénéficient d'un résultat d'exploitation reporté qui reste conséquent (346 K€), mais dont le maintien est nécessaire pour assurer la trésorerie de l'office de tourisme et faire face aux aléas de l'exploitation.

Il est attendu une subvention de fonctionnement de la commune à hauteur de 907 K€, qui correspond au même montant que la subvention 2024 sans la subvention exceptionnelle en lien avec le Tour de France (65 K€).

Le budget prévoit une augmentation de 8% des recettes en lien avec les équipements, du fait, notamment, de la bonne fréquentation de la patinoire dont le chiffre d'affaires est en progression de 67% sur la saison 2024-2025 (74K€), et en tenant compte de la réouverture du cinéma et de sa boutique (chiffre d'affaires prévisionnel (10K€)

Enfin, la recette issue de la collecte de la taxe de séjour pour l'année 2025 est estimée à 540 K€ que complète un reliquat 2024 d'un montant de 25 K€. L'inscription budgétaire s'élève donc à 565 K€.

Les dépenses de la section d'investissement portent sur :

- La définition du programme et la conception de la scénographie de la future exposition permanente de la maison du patrimoine (49K€ financés à 65%)
- La réalisation de la scénographie et le renouvellement de matériel informatique (79K€, scénographie financée à 65%)
- Le renouvellement d'équipements en lien avec les événements (arche, mascotte, barnums – 10K€)
- L'achat d'un triporteur pour un accueil hors les murs (8,5 K€)
- L'achat d'écrans d'accueil pour l'espace Lumières (8,5 K€)

Les investissements liés à la maison du patrimoine sont financés par des subventions européennes (programme POCETFA dans le cadre du projet PATRIM pour la maison du patrimoine), que complète le solde d'exécution reporté (104 K€) et le transfert des dotations aux amortissements (40K€) et le FCTVA (4 K€).

Le budget principal s'équilibre donc d'une part, en section de fonctionnement à la somme de 2.418.832 € avec un résultat d'exploitation reporté de 345.924 € et d'autre part, en section d'investissement à la somme de 166.000 € avec un résultat d'investissement reporté de 103.994 €.

B. Budget annexe de la commercialisation

Le budget annexe 2025 de la commercialisation retrouve son niveau de « croisière » après l'exercice 2024 fortement impacté par l'activité du Tour de France et qui a représenté 19% du budget en dépenses comme en recettes.

Le budget 2025 est donc proposé au vote avec une diminution de la prévision budgétaire de 14%.

Les dépenses de fonctionnement sont conjoncturellement impactées par l'affectation du résultat d'exploitation reporté (-6.2 K€), un rappel de loyer (3.6 K€) et une augmentation des charges de personnel due à l'évolution du point d'indice (8.9 K€). Elles sont plus structurellement impactées par l'organisation d'événements avec billetterie (68K€) dont on retrouve les ventes en recettes.

.../...

Les recettes sont essentiellement issues du produit de l'activité de l'office de tourisme (ventes de séjours, partenariats, classement des meublés, billetterie spectacles et repas).

La prévision budgétaire (185K€) est établie sur la base d'une progression du chiffre d'affaires issu des ventes de séjours (+15% sur le premier trimestre), d'une stagnation des ventes à la boutique, et d'une progression du chiffre d'affaires des partenariats et de l'activité de classement (+10%).

La section d'investissement prévoit, en dépenses, l'intégration dans le site internet de l'offre séminaires et événements d'entreprises (5.5K€), la création d'une passerelle permettant la vente additionnelle de forfaits de ski (4.2K€), la création d'une passerelle pour alimenter en hébergement la place de marché d'ALTISERVICE (3.6K€), l'achat de machines à café destinées aux séminaires ((2.6K€) et le renouvellement de matériel informatique (2.8K€). Cette dépense est permise par le report du solde d'exécution 2024 de 8.288,40 € et le transfert des dotations aux amortissements pour un montant de 11.248 €.

Le budget annexe commercialisation s'équilibre donc d'une part, en section de fonctionnement à la somme de 321.796,43 € avec un résultat d'exploitation reporté de 6.254 € et d'autre part, en section d'investissement à la somme de 19.536,40 € avec un résultat d'investissement reporté de 8.288,40 €.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Hors la présence de Monsieur Philippe AIZIER, Président de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver les budgets principal et annexe 2025 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan,
- D'arrêter le niveau de la subvention communale octroyée à l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan pour l'année 2025 à la somme de neuf cent sept mille euros (907.000 €),
- De laisser à l'ordonnateur le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de ce financement compte tenu des besoins en trésorerie de l'office de Tourisme de Saint-Lary Soulan.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025

Le Maire,



André MIR